



# SYNDICAT CGT de POINT P MBM

19 place St Sernin 31070 TOULOUSE Cedex 7

Courriel : [contact@cgtpointpmbm.fr](mailto:contact@cgtpointpmbm.fr)

Sites : [www.cgtpointpmbm.fr](http://www.cgtpointpmbm.fr) et <http://cgstgobainbatiment.blogspot.fr/>

Emma 06 08 82 67 58 ; Christian 07 86 01 25 03 ; Yannick 06 73 35 80 57

## SALAIRES ET CHEQUE DEJEUNER 2018

Le syndicat CGT de l'entreprise tient d'abord à remercier toutes celles et ceux qui ont apporté leur soutien en signant la pétition pour la revalorisation des salaires, la reconnaissance des qualifications, les chèques-déjeuner ... en quelques jours et principalement par courriel et courrier.

**Bravo pour votre réactivité, preuve de votre intérêt, de votre confiance dans la CGT mais aussi de votre volonté d'agir pour l'amélioration de votre situation sociale.**

Si nous avons eu le temps de venir vous voir, vous auriez été sûrement beaucoup plus nombreux à signer cette pétition. Cela aurait peut-être fait réfléchir la direction en l'incitant à vraiment tenir compte de vos demandes salariales légitimes et que cela se traduise par une enveloppe plus élevée et un minimum de 8 chèques-déjeuner dès cette année.

Après consultations des syndiqués et des salariés, le syndicat CGT a finalement accepté de signer l'accord NAO 2018 sur la rémunération.

**Notre signature est à prendre comme un GESTE CONSTRUCTIF DE DEMARRAGE DES CHEQUES-DEJEUNER et non un accord sur la politique salariale et sociale de la direction.**

## PROJET D'OUVERTURE D'AGENCES ET DE TRAVAIL CERTAINS JOURS FÉRIES

C'est le libellé de la note de la direction présentée à la réunion du CE du 22 février.

La direction a répondu qu'une trentaine d'agences pourraient être concernées. Elle envisage d'ouvrir et faire travailler les 8 et 10 mai.

Un appel à volontaires sera fait mais « *ce n'est qu'à défaut de volontaires que la présence pourrait être imposée* ». Délai de prévenance d'au moins 30 jours. La rémunération sera majorée à 100% plus les éventuelles majorations (25 ou 50%) pour heures supplémentaires.

**La cgt est opposée à l'ouverture des agences et au travail les jours fériés**



# **Les faux prétextes pour nous faire travailler les jours fériés !**

## **Se caler sur les pratiques de la concurrence, répondre aux besoins des clients ?**

Nos clients pros ou particuliers viennent chez Point P pour l'accueil, la qualité des services et des produits, les stocks, les tarifs. Nos clients trouvent le temps de venir faire leurs achats pendant les heures d'ouverture, suffisamment larges, et nous n'avons jamais entendu qu'ils réclamaient qu'on soit ouvert les jours fériés. Et quand on n'a que 1000€ de revenu disponible, on ne va pas en dépenser 2000 dans sa terrasse, sa piscine ou sa salle de bain. La consommation dépend du pouvoir d'achat des familles et non des horaires d'ouvertures des commerces.

Et le chiffre d'affaire qui serait réalisé ces jours-là est un simple glissement du chiffre d'affaires qui aurait été réalisé un autre jour.

Les concurrents ? CASTORAMA, BRICO DEPOT mais aussi Mr BRICOLAGE sont ouverts de 07h00 à 20h00. Cela fonctionne tellement bien que ces entreprises délocalisent, ferment des magasins et suppriment des centaines d'emplois.

## **Avoir plus de fréquentation, développer l'activité ?**

Pas besoin pour cela d'ouvrir les jours fériés. L'ouverture des commerces les jours fériés n'a jamais amélioré ni la situation des salariés, ni celle des consommateurs. Quant à celle des entreprises, cela reste à prouver quand on voit la situation de certains commerces comme Casto, Brico-Dépôt, Mr Bricolage cités plus haut mais aussi Carrefour, Cora, Conforama, Pimkie ... et les conséquences de la gestion patronale sur les salariés.

L'entreprise MBM se porte bien, avec des résultats en progression. Nos clients sont satisfaits quand il y a suffisamment de personnel pour les accueillir, les conseiller, les servir, les livrer, les facturer, quand le stock correspond à leurs besoins, quand les prix sont justes ... Et ceux qui ne viennent pas chez Point P n'ont peut-être pas les moyens financiers pour construire ou rénover leur logement.

Et quand c'est toujours plus pour le profit et les actionnaires, c'est au détriment des travailleurs !!!

## **C'est sur la base du volontariat ?**

En droit du travail, le volontariat n'existe pas dès lors qu'on est subordonné à un employeur et que ce dernier peut faire des pressions pour que ce qu'il appelle « volontariat » devienne une obligation. D'ailleurs la direction écrit : *« ce n'est qu'à défaut de volontaires que la présence pourrait être imposée ».*

## **Dans quelle société veut-on nous faire vivre ?**

Celle prônée et mise en œuvre sans scrupule par le MEDEF et le gouvernement actuel qui veulent déréglementer, casser le droit du travail et les garanties collectives, restructurer, réduire la masse salariale, licencier abusivement à moindre coût et en toute impunité pour toujours plus de profits et de dividendes aux actionnaires ?

Ou celle que défend la CGT : sauvegarde des emplois, SMIC à 1800€ brut, salaires revalorisés pour vivre dignement, préservation des droits et avantages sociaux, qualité de vie au travail, semaine à 32 heures, ... et des dimanches et jours fériés de repos et de liberté, qui permettent d'avoir une vie familiale, associative, culturelle, sportive ...

